

A photograph of graduates in blue gowns and caps with gold stoles, viewed from behind, against a dark background. The text 'SOUTENANCE DE THÈSE' is overlaid on the left side.

SOUTENANCE  
**DE THÈSE**

UQAC

# Contexte réglementaire de la soutenance en bref

## Caractère obligatoire

La soutenance de la thèse de doctorat est obligatoire, car elle fait partie intégrante du processus d'évaluation de celle-ci. Elle peut avoir lieu lorsque la thèse a été préalablement acceptée par les membres du jury d'évaluation.

## Caractère public

La soutenance est publique et ouverte aux étudiants, aux membres de l'Université ainsi qu'aux invités du candidat, à moins que le doyen des études en décide autrement.

## Convocation

La soutenance de la thèse est convoquée par la direction de programmes d'études à la suite de l'avis du président du jury. La soutenance se tient normalement dans un délai n'excédant pas un mois après l'acceptation de la thèse aux fins de soutenance.

## Président

Le président du jury, en plus des responsabilités qui lui incombent entourant le processus d'évaluation de la thèse, préside la soutenance, les débats et les délibérations auxquels il prend part avec droit de parole et de vote. À la suite de la soutenance, le président fait rapport à la direction de programmes d'études ou à son mandataire. Il avise également le Décanat des études de toutes les décisions concernant le suivi de l'évaluation de la thèse.

## Jury

Le jury de soutenance est composé des mêmes évaluateurs qui ont évalué la thèse. Cependant, si le recours à un second jury a été nécessaire, seuls les évaluateurs ayant la thèse aux fins de soutenance sont membres du jury. Exceptionnellement, un membre du jury de soutenance peut être exempté d'assister à la soutenance à condition que le doyen lui ait désigné un remplaçant compétent qui se fait alors le porte-parole du membre absent; dans une telle éventualité, l'évaluateur absent devra, au préalable, indiquer par écrit les questions qu'il aurait voulu poser au candidat lors de la soutenance.

## Décision du jury

Pour que la thèse soit acceptée ou rejetée, la décision du jury de soutenance doit être unanime. En l'absence d'unanimité, et à la demande de la direction de programmes d'études ou de son représentant, le jury de soutenance peut reconsidérer le cas ou réviser sa décision. Toutefois, en cas de dissidence, le doyen constitue un nouveau jury. Lors de la nouvelle soutenance, la décision de ce jury prise à la majorité des voix est finale. En cas d'égalité des voix, le vote du président du jury est prépondérant. En ce qui concerne les corrections à effectuer, s'il y a lieu, ainsi que la mention, la décision du jury est prise à la majorité relative des membres présents à la soutenance.

## Objectifs de la soutenance

### Porter un jugement définitif sur la thèse du candidat

Dans leur évaluation, les membres du jury prennent non seulement compte du texte écrit de la thèse, mais également de l'exposé du candidat et de ses réponses à leurs questions. Les questions des examinateurs permettent au candidat de soutenir ou défendre des aspects essentiels de sa thèse par une argumentation solide. Grâce à la soutenance, le candidat expose oralement les caractéristiques importantes de sa thèse. Il démontre ainsi qu'il maîtrise les divers aspects de sa thèse, qu'il possède une formation en recherche de niveau doctoral et que sa thèse contribue à l'avancement des connaissances.

### Évaluer les aptitudes du candidat à la communication orale

Cette évaluation est indicative et prospective. Elle ne saurait donc à elle seule justifier un refus de la thèse. Le candidat pourra cependant apprécier l'évaluation qui est faite par les membres du jury de ses aptitudes à la communication orale, car elles influenceront sur le déroulement de sa carrière.

## Préparation du candidat

- S'assurer de respecter le décorum entourant la soutenance : tenue vestimentaire appropriée, s'adresser avec respect au président et au jury (le vouvoiement est de mise).
- Présenter un exposé décrivant succinctement la problématique ainsi que les objectifs de recherche et faisant état de la méthodologie tout en soulignant les principales conclusions et contributions de sa thèse à l'avancement de la recherche ; enfin, évoquer les questions demeurées en suspens, les nouvelles pistes de recherche ou les retombées de sa thèse.
- Avoir en sa possession un exemplaire de sa thèse tout en manifestant une aisance à la communication orale en n'étant pas rivé à son texte.
- Faire preuve d'un esprit de synthèse en n'excédant pas la durée allouée pour son exposé (45 minutes) et en répondant de façon claire, pertinente et précise aux questions.

## Préparation de la Direction de programme et du président

- Inviter, lors de la convocation à la soutenance, les membres du jury à tenir une réunion préparatoire pour déterminer l'ordre (généralement : évaluateur externe, évaluateur interne, directeur de la thèse et président) et la répartition du temps d'intervention.
- S'assurer d'une disposition adéquate des lieux et des équipements afin que le candidat s'adresse principalement au président et au jury.

## Déroulement de la soutenance

La soutenance est l'étape ultime de l'évaluation d'un étudiant au doctorat. Aboutissement de plusieurs années de travail, elle constitue un moment important pour l'étudiant et l'Université. En conséquence, elle appelle un certain décorum.

1. Avant d'ouvrir la séance, le président s'assure qu'il y a quorum (au moins trois membres du jury). S'il n'y a pas quorum, la soutenance est retardée ou reportée.
2. La direction de programmes d'études ou son représentant ouvre officiellement la soutenance en soulignant l'importance de cet événement et en présentant le président, puis lui cède la parole.

3. Après avoir présenté les membres du jury et le candidat, le président rappelle le déroulement de la soutenance, puis invite l'étudiant à faire un bref exposé d'une durée de 45 minutes, généralement en ces termes :

« Madame (ou Monsieur) \_\_\_\_\_, vous avez présenté une thèse de doctorat intitulée « \_\_\_\_\_ » en vue de l'obtention d'un grade de Ph. D. Les membres du jury ont examiné votre thèse et l'ont jugée digne d'être soutenue. Voulez-vous, s'il vous plaît, nous en faire une brève présentation, après quoi je laisserai la parole aux membres du jury. »

4. Le président invite ensuite chacun des membres du jury à prendre la parole pour formuler des commentaires brefs et des questions précises au candidat, en suivant l'ordre déjà convenu. Après chaque question, le président passe la parole au candidat afin que ce dernier puisse y répondre. Le président peut intervenir pour clarifier la question ou, au besoin, s'assurer que le candidat comprend la question formulée. Plus d'un tour de parole peut être tenu. Par la suite, et s'il le juge à propos, la direction de programmes d'études ou son représentant peut formuler certains commentaires sur la thèse. Quant au public présent, il ne s'adresse à l'étudiant que sur invitation du président.
5. À la suite de la période de questions, le président annonce que le jury va délibérer et que le candidat est maintenant disponible pour répondre aux questions de l'assistance. Un membre de l'assistance est alors invité à présider.
6. Le jury se retire pour délibérer et le président de soutenance préside les délibérations. Le président consigne la décision, la notation et les commentaires du jury sur le formulaire prévu à cet effet et tous les membres du jury sont ensuite invités à le signer. Le caractère public de la thèse prend fin si elle est rejetée ou si la décision du jury initial n'est pas unanime.

**Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter la Procédure relative aux mémoires, essais doctoraux et thèses.**

*Dernière mise à jour : avril 2017*

Université du Québec  
à Chicoutimi